

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU 2SPP

SASU au capital de 15 000 € (quinze mille euros)
Siège social : 4 allée Jacques Duclos – 24750 Boulazac Isle Manoire
RCS Périgueux 929 722 635

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un décembre,

Monsieur **Philippe PELLEGRIN**,
Associé unique de la société,

DÉCIDE :

1. Cessation de fonctions

Il est mis fin aux fonctions de Président de :

Monsieur Philippe PELLEGRIN

👉 à compter du **01 avril 2026**,
sans indemnité.

2. Nomination

Est nommée en qualité de Présidente :

Madame PELLEGRIN Ségolène

Demeurant : 3 allée des Fuchsias – 19270 **Saint-Féréole**
Née le 10 juin 1997 à Saint-Martin-d'Hères (Isère)

👉 à compter du **01 avril 2026**

Elle déclare accepter ses fonctions et atteste n'être frappée d'aucune interdiction.

PRÉCISIONS SUR LES FONCTIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame **PELLEGRIN Ségolène**, en sa qualité de Présidente, exercera ses fonctions conformément aux statuts de la société et aux dispositions légales en vigueur.

À ce titre, elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

Elle assurera notamment :

- la direction générale de la société et la gestion de son activité,
- la représentation de la société à l'égard des tiers, des administrations, des clients et des fournisseurs,
- la signature de tous contrats, devis, commandes et engagements commerciaux,
- la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'entreprise,
- l'organisation et le contrôle de l'exploitation,
- la gestion du personnel et des relations sociales,
- la représentation de la société en justice, tant en demande qu'en défense,
- et plus généralement, la prise de toute décision nécessaire à la bonne marche de la société.

3. Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne qu'il se substituera, à l'effet :

- d'accomplir l'ensemble des formalités légales et administratives consécutives aux présentes décisions,
- d'effectuer toutes déclarations et dépôts auprès du guichet unique des formalités des entreprises (INPI),
- de procéder à l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés,
- de rédiger, signer et publier l'avis de modification dans un journal d'annonces légales,
- de fournir tous documents et pièces justificatives nécessaires,
- de signer tous formulaires et documents afférents à la modification de la direction de la société,
- et plus généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation des présentes décisions.

Fait à Boulazac Isle Manoire, le 31 décembre 2025

En un exemplaire original.

L'associé unique Philippe PELLEGRIN
(Signature)



SAS 2SP
Allée Jacques Duclos
Zone de Landry 24750 BOULAZAC
RCS Périgueux 929 722 635

En un exemplaire original, établi pour servir et valoir ce que de droit